

# Budget

## 2009-2010

**Victor Boudreau**  
*Ministre des Finances*

Un leadership pour une économie plus forte  
*Vers l'autosuffisance*

## **Budget 2009-2010**

### **Publié par :**

Ministère des Finances  
Province du Nouveau-Brunswick  
Case postale 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1  
Canada

Internet : [www.gnb.ca/0024/index-f.asp](http://www.gnb.ca/0024/index-f.asp)

Le mardi 17 mars 2009

### **Couverture :**

Communications Nouveau-Brunswick (CNB 5850)

### **Traduction :**

Traduction des débats, Assemblée législative

### **Imprimerie et reliure :**

Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 978-1-55396-306-6

ISSN 0833-5680

Imprimé au Nouveau-Brunswick



Pensez à recycler!

## Table des matières

	Page
Introduction.....	5
Climat économique et financier actuel.....	7
Revue et perspectives économiques.....	8
Mise à jour financière pour 2008-2009 .....	10
Perspectives financières pour 2009-2010 .....	11
Plan quadriennal pour rétablir l'équilibre budgétaire .....	12
1,2 milliard de dollars pour l'infrastructure et le soutien aux entreprises.....	16
Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick .....	17
Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers.....	18
Réduction des impôts pour les entreprises du Nouveau-Brunswick.....	19
Responsabilisation en matière d'impôts fonciers.....	21
Investissements dans les secteurs prioritaires, y compris la santé et l'éducation .....	22
Gestion responsable des dépenses publiques.....	28
Conclusion .....	32
Annexe : Résumé budgétaire .....	34

**Note : Le présent tirage du budget de 2009-2010 comprend, à la page 29, l'ajout lu au compte rendu pendant le discours du budget prononcé par le ministre, relativement aux conventions collectives conclues pendant les jours précédant le budget.**



## **Introduction**

Monsieur le président, j'ai le plaisir de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui au moment de déposer le budget pour 2009-2010. Le budget présenté aujourd'hui prend appui sur le plan initial que le gouvernement a annoncé en décembre pour faire face à la situation économique et financière avec laquelle la province est aux prises et pour favoriser la reprise et la croissance de notre économie. Le budget poursuit la voie de la transformation dans la province grâce à une approche équilibrée d'investissements stratégiques dans l'infrastructure et les services publics essentiels, au plus important ensemble de réductions fiscales non renouvelables jamais présenté au Nouveau-Brunswick et à une efficience accrue au sein des services publics. De plus, le budget offre un leadership solide, ciblé et résolu face à une crise économique et financière mondiale prolongée.

Depuis son premier jour au pouvoir, le gouvernement actuel fait des progrès vers la réalisation des objectifs énoncés dans son *Pacte pour le changement*, qui sont de devenir une province plus prospère et plus peuplée, de venir en aide aux personnes les plus nécessiteuses et de respecter son engagement à établir les fondements de l'autosuffisance. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006, la population du Nouveau-Brunswick a augmenté de près de 2 900 personnes par rapport à la période biennale précédente, où elle a diminué d'un peu plus de 4 200 personnes ; en conséquence, la population active est en croissance et plus diversifiée.

Les initiatives stratégiques déjà prises comprennent ce qui suit :

- un nouveau plan de la santé qui met les patients au premier plan, assorti de la réforme des régies régionales de la santé afin de les rendre plus efficaces et responsables, et qui prévoit l'ajout de 116 médecins et de 140 infirmiers et infirmières ;
- la transformation du système d'éducation maternelle-secondaire grâce à la mise en œuvre de plus de 94 % des 113 mesures de la première étape de la stratégie *Les enfants au premier plan* ;
- le virage de l'éducation postsecondaire vers l'abordabilité et l'accessibilité pour tous les gens du Nouveau-Brunswick et l'ajout de 440 nouvelles places dans les collèges communautaires en 2008-2009 ;
- un investissement record de 160 millions de dollars au cours des deux prochaines années dans l'infrastructure de l'éducation postsecondaire par le

truchement de notre budget de capital pour 2009-2010, y compris plus de 100 millions pour améliorer les installations des collèges communautaires d'Edmundston, de Saint John, de Moncton et de Bathurst ;

- une majoration de 8 %, depuis octobre 2006, des taux d'aide sociale pour les personnes les plus nécessiteuses, ce qui nous rapproche encore davantage de l'objectif énoncé dans notre *Pacte pour le changement*, soit de hausser les taux pour qu'ils atteignent la moyenne du Canada atlantique ;
- des soins améliorés aux personnes âgées, y compris le retrait de l'avoir et des épargnes du calcul qui détermine la capacité des personnes âgées de payer les services en foyer de soins et les soins de longue durée ;
- l'aide consentie aux familles et aux particuliers pour l'augmentation de leur niveau de vie, par l'accroissement du salaire minimum du Nouveau-Brunswick, qui était de 6,70 \$ l'heure à notre arrivée au pouvoir et qui atteindra 8,25 \$ d'ici au 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;
- le Système de gestion des actifs, qui a été primé et qui permet d'évaluer la dégradation progressive des routes et des ponts de la province et d'exécuter en temps opportun des travaux de réfection, par opposition à une coûteuse reconstruction éventuelle ;
- une nouvelle approche visant l'aménagement à long terme des forêts de la Couronne, qui établit un équilibre entre les priorités écologiques et les priorités économiques afin de bâtir une industrie forestière qui soit compétitive sur la scène mondiale.

Monsieur le président, notre gouvernement a été en décembre un des premiers à présenter un plan proactif et rationnel en vue d'aborder les défis économiques et financiers mondiaux que nous devons relever actuellement et de placer notre économie en position favorable pour se redresser et prospérer. Le plan initial est fondé sur des investissements stratégiques dans l'infrastructure, des allègements fiscaux, un accès aux capitaux et des services publics plus efficaces.

Il est aujourd'hui plus important que jamais que la province prenne l'initiative pour aider les gens du Nouveau-Brunswick à faire face à l'actuel repli économique. C'est pourquoi le budget d'aujourd'hui s'articule autour d'un plan plus vaste à cinq volets en vue d'assurer **un leadership pour une économie plus forte**. Voici les éléments clés du budget présenté aujourd'hui et du plan plus large à cinq volets, qui prennent appui sur le plan initial que nous avons amorcé en décembre :

- 1) **un plan quadriennal visant à rétablir l'équilibre budgétaire**, un engagement à l'égard de la responsabilité financière ;
- 2) **une somme de 1,2 milliard de dollars visant l'infrastructure et le soutien aux entreprises**, un plan de relance budgétaire audacieux et un accès aux capitaux qui fourniront les assises nécessaires à l'emploi, à la croissance et à la reprise ;
- 3) **le *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick***, un plan de réductions fiscales records non renouvelables qui est un élément essentiel de la stratégie à long terme du gouvernement en matière de développement économique visant la création d'emplois, la croissance économique et la compétitivité ;
- 4) **des investissements dans les priorités, y compris la santé et l'éducation**, afin de préserver le filet de sécurité sociale pour les gens du Nouveau-Brunswick ;
- 5) **une gestion responsable des dépenses publiques**, en vue d'une prestation efficiente et rentable de services publics durables.

En résumé, les initiatives prévues dans le budget pour 2009-2010 poursuivront sur la lancée des mesures importantes que le gouvernement a déjà prises afin d'assurer un avenir sous le signe d'une compassion, d'une compétitivité et d'une autosuffisance accrues au Nouveau-Brunswick. Les initiatives contribueront en outre à mettre l'économie dans une position favorable à la relance et à la prospérité.

### **Climat économique et financier actuel**

Monsieur le président, le repli sans précédent des marchés financiers internationaux contribue à un ralentissement économique mondial inégalé depuis plus d'une génération. Dans un récent rapport, le Fonds monétaire international a prévu, pour 2009, la plus faible croissance de l'économie mondiale depuis 60 ans. Un grand nombre d'économies avancées sont en récession, et peu de redressement quantifiable n'est prévu avant la fin de 2009 ou 2010. Il est prévu que les économies des États-Unis et du Canada se contracteront en 2009.

Le gouvernement des États-Unis et celui du Canada prévoient d'importants déficits budgétaires pluriannuels. Étant donné que les recettes de l'année précédente

diminuent et que l'ensemble de mesures de stimulation économique augmente les dépenses, le budget que le gouvernement du Canada a présenté récemment prévoit un déficit de 33,7 milliards de dollars pour 2009-2010. Des déficits totalisant 50 milliards de plus sont prévus pour les trois années suivantes, avant le retour escompté aux excédents en 2013-2014.

Le Nouveau-Brunswick, comme les autres provinces, n'est pas à l'abri des défis en question, et les effets du ralentissement se font sentir dans tous les secteurs de notre économie. Le ralentissement touche les particuliers, les familles et les personnes à la retraite au Nouveau-Brunswick. Il touche d'importantes décisions commerciales. Le gouvernement est aussi touché, ce qui influe considérablement sur nos recettes et nos dépenses.

Il est prévu que la majorité des provinces, sinon toutes, seront aux prises avec des déficits et des dettes accrues au cours des prochaines années à mesure que la conjoncture économique ralentira la croissance des recettes, alors que les contraintes de dépenses persisteront. Un certain nombre de provinces prévoient maintenant des déficits pour 2008-2009, y compris l'Alberta, province riche en ressources. La Colombie-Britannique prévoit un déficit pour 2009-2010. L'Ontario prévoit des déficits de plus de 18 milliards de dollars pour cette année et l'année prochaine. La situation montre clairement que même les provinces canadiennes les plus nanties ne sont pas à l'abri des contrecoups de l'évolution de la situation mondiale.

Dans un tel climat, le gouvernement doit prendre l'initiative afin de soutenir et de faire croître l'économie. Toutefois, nous devons aussi faire preuve de responsabilité financière. Le budget présenté aujourd'hui établit le cadre qui permettra d'atteindre les deux objectifs.

### **Revue et perspectives économiques**

Monsieur le président, j'aimerais maintenant présenter une mise à jour sur l'économie du Nouveau-Brunswick en 2008 et les perspectives pour 2009.

### **Revue de 2008**

L'économie du Nouveau-Brunswick n'est pas à l'abri des phénomènes économiques mondiaux et a commencé à subir les contrecoups du ralentissement économique mondial pendant les trois derniers mois de 2008, à mesure que

l'emploi déclinait et que les ventes au détail, les ventes manufacturières et les exportations diminuaient.

Le ministère des Finances estime que le produit intérieur brut (PIB) réel a augmenté de 1 % en 2008, grâce à des gains importants au chapitre des investissements non résidentiels. Des projets énergétiques d'envergure, tels que le terminal de GNL Canaport, le gazoduc connexe et la remise à neuf de Point Lepreau, conjugués à la croissance vigoureuse des exportations d'énergie, ont grandement contribué à la croissance économique.

La plupart des indicateurs économiques pour le Nouveau-Brunswick ont montré des gains importants en 2008 par suite du bon rendement économique des neuf premiers mois de l'année. Par exemple :

- les investissements en capital ont atteint un nouveau sommet en 2008 à la suite d'une augmentation de 2,2 %, pour dépasser 6 milliards de dollars pour la deuxième année de suite ;
- plus de personnes que jamais au Nouveau-Brunswick travaillaient en 2008, le taux d'emploi croissant de 3 400 nouveaux emplois nets ;
- la rémunération hebdomadaire moyenne a augmenté de 3,3 % pour l'année, pour atteindre en moyenne plus de 92 % de la moyenne nationale ;
- les ventes au détail ont augmenté de près de 5 % au Nouveau-Brunswick, par rapport à 3,2 % pour le Canada.

### **Perspectives pour 2009**

Monsieur le président, notre économie traverse une période difficile, comme en témoignent nos projections économiques pour 2009. Les États-Unis sont notre principal partenaire commercial et sont en récession depuis plus d'une année. De nombreuses provinces canadiennes sont aussi aux prises avec une décroissance économique. Le mieux-être économique réduit de nos principaux partenaires commerciaux a diminué la demande de nos produits et de nos services, ce qui, conjugué à un contexte peu propice à l'investissement, se répercutera sur le Nouveau-Brunswick. Le ministère des Finances prévoit que notre économie se contractera de 0,3 % en 2009, ce qui concorde avec le consensus des prévisionnistes du secteur privé.

Une légère baisse de l'emploi est prévue en 2009, à mesure que des chantiers majeurs dans les secteurs de la construction, de l'énergie et de la fabrication

mettront fin à leurs activités et que le ralentissement mondial touchera les entreprises du Nouveau-Brunswick. La situation aura un effet négatif sur le revenu personnel et les dépenses de consommation.

Une faiblesse continue des cours mondiaux des produits de base entravera les activités dans les secteurs des mines, des forêts et de la fabrication au Nouveau-Brunswick en 2009. Après trois années consécutives d'activités vigoureuses dans le secteur de l'habitation, les marchés de l'habitation au Nouveau-Brunswick s'affaibliront aussi.

Même si l'économie sera mise à rude épreuve en 2009, la première année d'exécution de notre plan biennal d'investissements en capital, d'une valeur de 1,2 milliard de dollars, aura pour effet d'encourager des activités de construction et de créer des emplois dans l'ensemble de la province. La mise en œuvre du *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick* mettra aussi plus d'argent entre les mains des gens du Nouveau-Brunswick et des entreprises pour dépenser, épargner ou investir. De tels facteurs aideront à soutenir la croissance économique au Nouveau-Brunswick au cours de la prochaine année.

### **Mise à jour financière pour 2008-2009**

Monsieur le président, j'aimerais maintenant présenter, à l'intention de la Chambre, une mise à jour sur la situation financière pour l'année en cours. En décembre dernier, en raison de facteurs mondiaux qui ont joué un rôle majeur, le gouvernement a prévu un déficit de 285 millions de dollars pour 2008-2009. D'après les renseignements récents, nous prévoyons maintenant un déficit de 265,2 millions pour 2008-2009. Il est prévu que la dette nette augmentera de 361,3 millions de dollars cette année.

Selon les estimations, les dépenses devraient augmenter de 317,5 millions de dollars par rapport à la somme budgétée, pour atteindre 7,403 milliards. De cette somme, 157 millions sont attribuables aux charges de retraite additionnelles prévues dans le secteur public en raison de l'effondrement des marchés financiers mondiaux. Il s'agit d'une écriture comptable que le gouvernement est tenu d'inscrire chaque année, selon les rendements de ses caisses de retraite du secteur public.

Malgré tout, Monsieur le président, je veux rassurer les membres du personnel des services publics du Nouveau-Brunswick : leurs caisses de retraite sont à l'abri du

risque et bien gérées et elles seront bien en place après qu'ils prendront leur retraite. Je tiens également à préciser aux contribuables du Nouveau-Brunswick que le gouvernement ne contrebalancera pas les charges additionnelles par des réductions touchant d'autres programmes et services importants. Agir ainsi ne serait pas agir comme il faut. À long terme, les marchés financiers se redresseront, et le rendement des caisses de retraite se rétablira.

D'autres contraintes de dépenses comprennent ce qui suit :

- un financement additionnel de 62,3 millions de dollars pour faire face aux pressions liées aux coûts et aux demandes en matière de santé et de développement social ;
- une aide financière en cas de catastrophe se chiffrant à 28,5 millions de dollars, qui découle en grande partie des inondations du printemps ;
- des dépenses additionnelles de 17,3 millions de dollars visant des activités de développement économique stratégique dont s'occupe la Société de développement régional.

Il est maintenant prévu que les recettes seront de 7,138 milliards de dollars, soit 33,3 millions de plus que la somme budgétée. Au cours des derniers mois, la province a reçu, relativement à la taxe de vente harmonisée et à l'impôt sur le revenu des particuliers, des redressements favorables affectés aux années antérieures, lesquels ont eu pour effet d'accroître les recettes en 2008-2009. Ces redressements ont contribué à compenser l'insuffisance de recettes, notamment causée par une baisse importante, se chiffrant à 87 millions de dollars, des recettes tirées de la taxe sur les minéraux métalliques, baisse survenue dans la seconde moitié de l'année et suscitée par les cours du zinc en chute libre sur les marchés internationaux, et par la réduction des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des corporations, liée à des paiements en trop faits les années précédentes.

### **Perspectives financières pour 2009-2010**

Monsieur le président, l'évolution de l'économie et des marchés financiers à l'échelle mondiale aura des répercussions plus prononcées sur la situation financière de la province en 2009-2010.

La croissance des recettes en 2009-2010 sera entravée par les effets du ralentissement économique mondial sur les revenus et sur les dépenses de

consommation, ainsi que par l'affaiblissement des marchés mondiaux et des cours des produits manufacturés, forestiers et miniers du Nouveau-Brunswick. Selon les estimations, les recettes baisseront de 0,6 % en 2009-2010 par rapport aux prévisions révisées pour 2008-2009, pour s'établir à 7,097 milliards de dollars. Les prévisions de recettes reflètent le *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick*, qui sera présenté en détail aujourd'hui, ainsi que l'abolition complète de la taxe sur le capital des grandes corporations, le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Entre-temps, les contraintes de dépenses continuent d'augmenter. L'incidence des faibles rendements des marchés sur nos charges de retraite et les coûts accrus liés à la prestation des programmes sociaux sont des facteurs déterminants qui touchent le plan de dépenses de la province. Pour 2009-2010, les dépenses se chiffreront à 7,838 milliards de dollars.

Monsieur le président, en raison du rendement affaibli des marchés, il est estimé que les charges de retraite grèveront de dépenses additionnelles d'environ 300 millions de dollars les comptes de la province en 2009-2010. Sans compter les charges de retraite extraordinaires, la province est exposée à un déficit de 440,9 millions pour 2009-2010.

Dans l'ensemble, la province prévoit un déficit de 740,9 millions de dollars et une augmentation de 968,7 millions de la dette nette.

### **Plan quadriennal pour rétablir l'équilibre budgétaire**

Monsieur le président, le gouvernement maintient son engagement à l'égard des principes énoncés dans la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* relativement au budget équilibré et à la réduction du rapport entre la dette nette et le PIB. Toutefois, la conjoncture économique et financière mondiale ne nous permettra pas d'atteindre les objectifs prévus par la loi pour l'actuelle période financière de quatre années allant de 2007-2008 à 2010-2011.

Le gouvernement sera aux prises avec des déficits considérables et des augmentations de la dette nette pendant qu'il fera face aux difficultés d'une des crises économiques et financières mondiales les plus graves depuis des décennies. Nous ne sommes pas seuls à cet égard.

Face au ralentissement économique, le gouvernement se doit de donner l'impulsion essentielle pour stimuler l'économie et assurer aux gens du Nouveau-Brunswick le

soutien et la confiance nécessaires pour résister à la tourmente. Le ralentissement nous offre aussi une occasion unique de poser des fondements plus solides en vue d'une croissance économique, d'une reprise et d'une prospérité future.

Le gouvernement se refuse à équilibrer le budget pour l'année qui vient aux dépens des gens du Nouveau-Brunswick en réduisant de façon draconienne les programmes et services. Les réductions seraient gravement préjudiciables à l'économie. Le retour aux budgets équilibrés exige une stratégie pluriannuelle.

Le budget présenté aujourd'hui expose un plan à cinq volets qui permettra d'atteindre des objectifs multiples. Il prévoit une stimulation de la croissance de notre économie, il contribue à conserver et à créer des emplois, il met plus d'argent dans les poches des gens du Nouveau-Brunswick, il accroît notre compétitivité, il protège les services publics essentiels, il fait réaliser des gains d'efficacité au chapitre de la prestation des services publics et il énonce un plan pour élargir l'assiette fiscale et rétablir l'équilibre budgétaire le plus tôt possible.

Le gouvernement annonce aujourd'hui un plan quadriennal et rationnel qui, d'ici à 2012-2013, nous mènera à des budgets équilibrés. Ce plan fait état de prévisions de recettes qui tiennent compte des hypothèses de croissance de l'économie du Nouveau-Brunswick et des dépenses cibles corrélatives, qui habiliteront la province à faire face, en quatre années, à ses défis financiers.

Monsieur le président, au cours des prochaines années, le ralentissement économique et l'exécution du *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick* auront des répercussions sur la croissance des recettes. D'après les prévisions, les recettes pour 2009-2010 diminueront de 0,6 % par rapport à 2008-2009. Pour 2010-2011, la province prévoit une légère croissance — de l'ordre de 3 %, avant de tenir compte des allègements fiscaux —, au fur et à mesure que l'économie commencera à se redresser. Pour 2011-2012 et 2012-2013, d'après les prévisions du gouvernement, la croissance des recettes reprendra le rythme de progression qu'elle connaissait avant le repli économique — de l'ordre de 5 %, avant de tenir compte des allègements fiscaux —, au fur et à mesure que l'économie de l'Amérique du Nord se renforcera et que de grands projets potentiels d'investissement en matière d'énergie seront mis à exécution au Nouveau-Brunswick.

**Plan quadriennal pour rétablir l'équilibre budgétaire  
2009-2010 à 2012-2013  
(Millions \$)**

	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
	<b>Prévisions</b>	<b>Prévisions</b>	<b>Prévisions</b>	<b>Prévisions</b>
<b>Croissance du PIB nominal Conference Board (%)</b>	0,7	5,1	5,1	5,0
<b>Recettes</b>	7 097	7 220	7 530	7 880
<b>Dépenses</b>	7 838	7 958	8 040	8 153
<b>Excédent (Déficit)</b>	(741)	(738)	(510)	(273)
<b>Charges de retraite extraordinaires</b>	(300)	(300)	(300)	(300)
<b>Excédent (déficit) excluant les charges de retraite extraordinaires</b>	(441)	(438)	(210)	27

Aux fins du plan financier quadriennal, le gouvernement a exclu les charges de retraite extraordinaires s'élevant à 300 millions de dollars par année qui résultent de la crise des marchés financiers internationaux. Bien que ces charges aient une incidence sur les résultats financiers de la province, les régimes de retraite sont conçus dans une optique à long terme, et nous prévoyons une instabilité à court terme. Le gouvernement n'est pas prêt à laisser le repli extraordinaire du marché influencer sur les décisions qu'il prend quant aux niveaux d'imposition et de services destinés aux gens du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, nous avons exclu les charges aux fins de notre plan financier quadriennal.

Dans un tel contexte, le gouvernement a établi des dépenses cibles qui lui permettront de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici à 2012-2013. Les dépenses devront être limitées à une croissance inférieure à 2 % par année pendant la période de 2010-2011 à 2012-2013.

Afin d'atteindre les cibles en matière de dépenses, le gouvernement devra faire preuve de discipline et de responsabilité. Ce sera difficile, mais absolument nécessaire. Le budget présenté aujourd'hui tient compte de nos premières mesures

en vue d'amorcer la réduction des dépenses, puisqu'il prévoit une compression des dépenses et une modération salariale totalisant 182 millions de dollars, rien qu'en 2009-2010. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement continuera d'établir l'ordre de priorité de ses dépenses et de réaliser d'autres gains d'efficience dans la prestation des services publics.

Monsieur le président, les conséquences du ralentissement de l'économie, conjuguées au plan de relance économique du gouvernement, concourront à faire augmenter la dette nette de la province au cours des prochaines années. Le plan biennal d'investissements en capital du gouvernement, d'une valeur de 1,2 milliard de dollars, créera des emplois et revigorera notre économie, mais il faut en payer le prix. Notre plan de réduction de la fiscalité est non seulement un moteur de stimulation de l'économie, mais aussi une condition essentielle de notre compétitivité et de notre autosuffisance à long terme. Il faut pareillement en payer le prix. En outre, le gouvernement a délibérément choisi de rétablir, sur une période de quatre années, l'équilibre budgétaire plutôt que d'opérer des réductions radicales de programmes et services. Voilà ce qu'est la gestion financière responsable. Elle aussi a un prix. Tels sont les prix que le gouvernement est prêt à payer pour stimuler l'économie du Nouveau-Brunswick et la remettre sur les rails.

Même si la province doit faire face à une augmentation de sa dette nette et du rapport entre celle-ci et le PIB au cours des prochaines années, nous ne sommes pas en terrain inconnu. Lorsque notre plan prendra fin dans quatre années, nous prévoyons que le rapport entre la dette nette et le PIB se situera à environ 33 % et que celle-ci diminuera de nouveau. Le pourcentage est inférieur aux niveaux qui étaient courants au Nouveau-Brunswick il n'y a qu'une décennie.

Monsieur le président, notre plan quadriennal pour rétablir l'équilibre budgétaire peut également être appelé un plan de maîtrise de la dette. À mesure que nous rétablirons l'équilibre budgétaire, l'augmentation connexe de la dette nette de la province sera modérée. Lorsque nous aurons rétabli l'équilibre budgétaire, notre prochaine tâche sera de réduire la dette nette de la province.

Il est important que le gouvernement se dote d'un plan et qu'il fixe des objectifs crédibles. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Nous mettrons le plan à jour chaque année, afin qu'il corresponde aux réalités économiques et financières avec lesquelles nous sommes aux prises et que le gouvernement rétablisse l'équilibre budgétaire dès que possible.

Le plan financier quadriennal pour rétablir l'équilibre budgétaire que nous avons exposé aujourd'hui rassurera les agences de notation sur le fait que le gouvernement actuel prend au sérieux la responsabilité financière, la gestion des dépenses, l'équilibre budgétaire et la maîtrise de la dette nette au cours de notre cheminement.

### **1,2 milliard de dollars pour l'infrastructure et le soutien aux entreprises**

Monsieur le président, le gouvernement actuel est conscient de l'importance d'investir dans l'infrastructure stratégique si nous voulons stimuler, faire croître et diversifier notre économie pendant cette période d'incertitude économique. Il s'agissait d'un élément clé de notre plan économique initial diffusé en décembre.

À ce moment-là, le gouvernement a déposé le budget de capital de la province pour 2009-2010, la première année d'un plan biennal record d'investissements en capital dont la valeur dépasse 1,2 milliard de dollars. En 2009-2010, le budget de capital permettra de créer des emplois correspondant à environ 6 000 années-personnes. Mes collègues de la Chambre ont donné les détails d'un grand nombre des investissements records dans les transports et l'éducation postsecondaire, ainsi que des investissements stratégiques dans le système scolaire maternelle-secondaire, les établissements de soins de santé et les infrastructures municipale, touristique et environnementale. En plus de stimuler l'économie en ces temps incertains, ces investissements fourniront à long terme aux gens du Nouveau-Brunswick une infrastructure publique nouvelle et améliorée et nous rapprocheront de notre objectif d'autosuffisance.

Le gouvernement actuel collabore énergiquement avec le secteur privé et les autres paliers de gouvernement afin de favoriser d'autres investissements stratégiques dans l'économie. À la mi-février, le premier ministre provincial et un certain nombre de ministres se sont réunis avec leurs homologues fédéraux à Ottawa. Le gouvernement a signalé qu'il est prêt à travailler en partenariat avec le gouvernement fédéral afin d'avoir accès au financement annoncé dans le récent budget fédéral. La province poursuit ses discussions avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir le maximum de financement possible aux fins d'investissements dans des projets que nous avons déjà annoncés ou dans de nouveaux projets avantageux pour notre province. Le Nouveau-Brunswick continuera de chercher à obtenir sa juste part et de collaborer avec d'autres parties en vue d'améliorer

davantage notre infrastructure et d'accroître la compétitivité à long terme de notre économie dans l'intérêt de toute la population du Nouveau-Brunswick.

L'accès aux capitaux est un des éléments indispensables pour permettre aux entreprises de prendre de l'expansion et d'investir afin d'être plus compétitives. L'actuelle crise financière mondiale a empêché de nombreuses entreprises d'avoir accès aux marchés des capitaux ou aux établissements financiers traditionnels. Le gouvernement actuel aidera à assurer aux entreprises du Nouveau-Brunswick ayant de bons antécédents financiers et un plan d'affaires solide l'accès aux capitaux dont elles ont besoin pour prendre de l'expansion, créer des emplois et renforcer l'économie provinciale.

### **Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick**

Monsieur le président, le gouvernement s'est engagé, dans son plan économique de décembre, à réduire les impôts. J'ai le plaisir aujourd'hui d'annoncer le *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick*, qui sera mis en place progressivement entre 2009 et 2012. Ce plan donnera lieu, rien qu'en 2009-2010, à des économies fiscales de 143,5 millions de dollars pour les gens et les entreprises du Nouveau-Brunswick, et les économies atteindront 380,2 millions d'ici à 2012-2013. Il s'agit d'un plan de réduction des impôts sans précédent au Nouveau-Brunswick, qui fournit le plus grand ensemble de réductions fiscales non renouvelables jamais présenté au Nouveau-Brunswick.

L'allégement fiscal offert aux particuliers et aux entreprises du Nouveau-Brunswick vise fondamentalement à :

- laisser davantage d'argent dans les poches des gens du Nouveau-Brunswick pour épargner, investir et dépenser à leur guise ;
- aider les compagnies néo-brunswickoises à demeurer dans la province et à prendre de l'expansion, ainsi qu'attirer des investissements de l'extérieur, créant ainsi des emplois intéressants afin que nos enfants restent ici ou reviennent travailler au Nouveau-Brunswick.

Conjugué aux avantages à long terme, le *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick* vise à stimuler l'économie en ces temps difficiles. Les réductions d'impôts prévues dans le budget aideront à conserver et à créer des emplois pour notre population et à élargir l'assiette fiscale afin de permettre à la

province de maintenir et d'améliorer des services publics importants comme les soins de santé, l'éducation et les programmes sociaux.

### **Réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers**

Monsieur le président, le budget d'aujourd'hui expose un plan quadriennal visant une réforme du régime d'impôt sur le revenu des particuliers de la province qui procurera des impôts beaucoup plus bas aux gens du Nouveau-Brunswick. Les réductions fiscales amélioreront la compétitivité globale de la province et aideront à y attirer des emplois mieux rémunérés et une main-d'œuvre hautement qualifiée.

La transition du régime actuel d'impôt sur le revenu des particuliers, quatre taux–quatre tranches, vers un régime deux taux–deux tranches est la pierre angulaire de notre réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers. D'ici à 2012, le régime à quatre taux d'impôt sur le revenu des particuliers sera remplacé par une formule à deux taux, l'un de 9 % et l'autre de 12 %. Le nouveau régime à deux taux sera davantage porteur de croissance des revenus et de création d'emplois, en plus d'être moins compliqué. En 2009-2010, au chapitre des contributions en impôt sur le revenu des particuliers, ce régime donnera lieu à des économies de 118 millions de dollars et, d'ici à 2012-2013, à des économies estimatives de 323 millions.

Monsieur le président, le gouvernement met aussi en œuvre des mesures qui procureront un allègement fiscal aux personnes à revenu faible ou moyen. Actuellement, la réduction d'impôt applicable aux faibles revenus est progressivement diminuée à un taux de 5 % du revenu. Il sera ramené à 4 % en 2009 et à 3 % par la suite, ce qui procurera chaque année un allègement fiscal de 13 millions de dollars aux particuliers et familles à revenu faible ou moyen.

Le budget d'aujourd'hui prévoit que la prestation pour personnes âgées à faible revenu sera bonifiée par une augmentation du montant de la prestation, qui passera de 200 \$ à 300 \$ en 2009, et le gouvernement respectera son engagement énoncé dans le *Pacte pour le changement* en faisant passer cette prestation à 400 \$ en 2010. La mesure fournira des allègements fiscaux additionnels de 3,5 millions de dollars en 2009-2010, allègements qui s'élèveront à 7,4 millions en 2010-2011.

Afin d'attirer et de retenir la main-d'œuvre qualifiée dont le Nouveau-Brunswick a besoin pour donner un essor à son économie, le budget pour 2009-2010 prévoit aussi bonifier le Rabais sur les droits de scolarité en doublant le maximum à vie du remboursement, qui passera de 10 000 \$ à 20 000 \$, ainsi que le maximum annuel

du remboursement, qui passera de 2 000 \$ à 4 000 \$. Il est prévu que les économies supplémentaires pour les gens du Nouveau-Brunswick s'élèveront à 2 millions de dollars en 2009-2010. Les améliorations du programme rendront le Nouveau-Brunswick plus attrayant pour les étudiants et étudiantes qui doivent payer des droits de scolarité plus élevés, y compris les étudiants et étudiantes dans les professions de la santé.

Les contribuables qui paient, au nom d'un proche à charge, des frais médicaux ou des dépenses associées à une incapacité peuvent les réclamer en vertu du crédit d'impôt pour frais médicaux. La somme maximale admissible pouvant être réclamée au nom d'un proche à charge au Nouveau-Brunswick est actuellement de 5 000 \$. Au titre du budget que je présente, nous doublons la somme maximale admissible, ce qui la portera à 10 000 \$ pour l'année d'imposition 2009.

### **Réduction des impôts pour les entreprises du Nouveau-Brunswick**

Le budget présenté aujourd'hui prévoit aussi pour les entreprises néo-brunswickoises des allègements fiscaux de l'ordre de 20 millions de dollars en 2009-2010, lesquels seront portés à 44 millions d'ici à 2012-2013.

Pour contribuer à faire du Nouveau-Brunswick un endroit beaucoup plus attrayant où les entreprises peuvent investir, prendre de l'expansion et créer plus d'emplois, le taux général d'impôt sur le revenu des corporations sera ramené de 13 % en 2008 à 8 % en 2012. Un taux général d'impôt néo-brunswickois sur le revenu des corporations de 8 % dépassera l'objectif du gouvernement fédéral — que les provinces ramènent à 10 % d'ici à 2012 les taux d'impôt sur le revenu des corporations — et constituera le taux le plus bas du pays parmi les taux provinciaux connus. Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, le taux général d'impôt sur le revenu des corporations sera ramené de 13 % à 12 %, ce qui assurera un allègement fiscal d'environ 6 millions de dollars aux entreprises du Nouveau-Brunswick en 2009-2010. Le taux général d'impôt sur le revenu des corporations sera abaissé le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, jusqu'à concurrence de 8 % le 1<sup>er</sup> juillet 2012, ce qui assurera un allègement fiscal de 37 millions de dollars en 2012-2013.

Le budget prévoit aussi des allègements fiscaux additionnels pour le secteur des petites entreprises. Les mesures annoncées aujourd'hui se traduisent non seulement par des économies fiscales directes, mais aussi par un meilleur accès aux capitaux pour les petites et moyennes entreprises.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la limite de revenu admissible au taux des petites entreprises est passée de 400 000 \$ à 500 000 \$. Grâce à l'augmentation, le Nouveau-Brunswick partagera désormais le premier rang au Canada pour ce qui est de la plus haute limite de revenu admissible au taux des petites entreprises. Il est prévu que la mesure remettra environ 1 million de dollars entre les mains des petites entreprises dans l'ensemble de la province.

Un grand nombre de petites entreprises du Nouveau-Brunswick ne sont pas constituées en corporation, et leur revenu est imposé en tant que revenu des particuliers. En conséquence, les réductions importantes apportées à l'impôt sur le revenu des particuliers auront des effets très favorables sur les petites entreprises de la province, qui pourront ainsi garder plus de leur argent afin de réinvestir dans leur entreprise, de prendre de l'expansion et de créer plus d'emplois.

De plus, le budget prévoit les mesures suivantes dans le but d'encourager les gens du Nouveau-Brunswick à investir dans les petites et moyennes entreprises néo-brunswickoises. Premièrement, en vigueur pour les investissements qui seront effectués après le 17 mars 2009, le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises sera bonifié par une augmentation de l'investissement maximal admissible au crédit, qui passera de 80 000 \$ à 250 000 \$. La mesure fait passer de 24 000 \$ à 75 000 \$ le crédit d'impôt annuel maximal. Des modifications seront aussi proposées afin de permettre à un plus grand nombre d'investisseurs de participer à un projet d'investissement.

Deuxièmement, le crédit d'impôt pour capital de risque de travailleurs sera bonifié par l'augmentation du taux du crédit d'impôt, qui passera de 15 % à 20 %, et par le doublement de l'investissement maximal admissible à ce crédit d'impôt, qui passera de 5 000 \$ à 10 000 \$. Les mesures s'appliqueront aux actions acquises après le 17 mars 2009. Afin que les petites et moyennes entreprises bénéficient le plus possible des bonifications, des modifications seront apportées pour permettre des investissements opportuns et accrus au titre du crédit d'impôt pour capital de risque de travailleurs au Nouveau-Brunswick.

Les deux mesures assureront en 2009-2010 un surcroît d'allègements fiscaux d'une valeur de 3 millions de dollars, montant qui doublera d'ici à 2012-2013. Au départ, ce sont les particuliers qui profiteront des crédits, mais le véritable avantage est que les petites et moyennes entreprises auront un plus grand accès aux capitaux.

Monsieur le président, l'une des pierres angulaires de notre *Pacte pour le changement* est de contribuer à faire du Nouveau-Brunswick un centre énergétique. Aujourd'hui, j'annonce que le gouvernement actuel instaurera une mesure incitative pour le secteur de l'énergie, afin de stimuler la croissance dans cette composante cruciale de l'économie. Le gouvernement consultera l'industrie et prévoit destiner cette mesure incitative aux projets admissibles à titre de soutien au centre énergétique d'ici à l'année d'imposition 2010.

Étant donné les défis constants qui se posent à notre important secteur forestier, j'annonce en outre aujourd'hui que le dégrèvement fiscal pour la consommation massive d'énergie sera reconduit d'une autre année et qu'un crédit d'impôt pour l'investissement dans l'industrie forestière sera accordé pour une année. Le dégrèvement fiscal pour la consommation massive d'énergie, qui est offert aux usines de pâtes et papiers pour compenser la hausse des coûts d'énergie, sera reconduit jusqu'au 31 mars 2010, ce qui permettra de fournir une aide d'environ 5 millions de dollars pour aider à compenser des augmentations allant jusqu'à 3 % des coûts d'énergie par rapport à l'année précédente. Le crédit d'impôt pour l'investissement dans l'industrie forestière donnera droit à un remboursement de 50 % au titre des investissements en capital engagés dans des équipements de fabrication et de transformation admissibles à l'exonération, jusqu'à concurrence de 50 % de l'impôt foncier provincial payé. Ce crédit permettra en 2009-2010 de fournir aux compagnies forestières admissibles de l'ensemble de la province une aide d'environ 5 millions de dollars.

Monsieur le président, les mesures fiscales que j'ai annoncées aujourd'hui amélioreront considérablement la compétitivité du Nouveau-Brunswick et nous feront progresser vers la réalisation de notre plan d'autosuffisance. Les mesures aideront aussi à stimuler l'économie et à nous préparer pour une croissance économique encore plus forte à mesure que nous nous remettrons sur pied à la suite du ralentissement économique actuel.

### **Responsabilisation en matière d'impôts fonciers**

Monsieur le président, la question de la montée en flèche des recettes fiscales foncières est devenue, ces dernières années, une préoccupation croissante pour de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick. Afin de donner suite à la question et de rendre plus transparentes les augmentations des recettes fiscales foncières, le

budget prévoit un mécanisme qui améliorera la reddition de comptes aux contribuables à l'égard de l'impôt foncier, tant provincial que municipal.

Le mécanisme permettra aux municipalités et à la province de continuer à profiter de recettes accrues provenant de l'impôt foncier, qui découlent de la croissance de l'assiette d'évaluation associée à ce qui suit :

- les nouvelles constructions ;
- les augmentations de la valeur marchande jusqu'à concurrence du taux d'inflation.

Toutefois, pour avoir accès aux recettes liées à la croissance de l'assiette d'évaluation qui dépasse le total obtenu en additionnant la croissance liée aux nouvelles constructions et l'augmentation de la valeur marchande jusqu'à concurrence du taux d'inflation, chaque municipalité et la province seront tenues de présenter publiquement au conseil municipal ou à l'Assemblée législative toute augmentation fiscale proposée. Le mécanisme ne s'appliquera pas dans le cas d'une diminution de l'assiette d'évaluation. Il est important de signaler que le mécanisme s'applique aux taux d'impôt foncier municipaux et provincial ; il ne s'applique pas à l'évaluation des biens particuliers.

Monsieur le président, j'ai déposé aujourd'hui un document intitulé *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick*. Ce document donne de plus amples détails sur les mesures fiscales que j'ai exposées. Je veux assurer aux gens du Nouveau-Brunswick que je déposerai, au cours de la présente session de l'Assemblée législative, des mesures législatives qui traiteront tous les aspects du plan quadriennal au complet, y compris la réduction des taux d'impôt sur le revenu des particuliers et sur celui des corporations. Ainsi, le *Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick*, qui prévoit le plus grand ensemble de réductions fiscales non renouvelables présenté au Nouveau-Brunswick, sera intégralement mis en application.

### **Investissements dans les secteurs prioritaires, y compris la santé et l'éducation**

Monsieur le président, j'aimerais maintenant donner de plus amples détails sur le plan de dépenses pour 2009-2010. Le plan d'aujourd'hui comprend un financement soutenu pour appuyer des programmes et des services essentiels, entre autres ceux que le gouvernement a présentés au cours des deux dernières années et demie. Le plan prévoit de nouveaux investissements stratégiques. Il fait aussi état de la

première année de notre initiative pluriannuelle visant à gérer les dépenses publiques de façon plus efficiente et efficace.

Malgré la conjoncture économique, il est important de ne pas perdre de vue nos objectifs, nos buts et nos priorités. En cette période difficile, le gouvernement doit cibler ses dépenses et établir leur ordre de priorité afin de maintenir la responsabilité financière.

Pour 2009-2010, le budget au compte ordinaire du ministère de la Santé augmentera de 65 millions de dollars par rapport aux prévisions révisées pour 2008-2009, ce qui le portera à une somme record de 2,3 milliards. Cette somme inclut un financement accru pour le Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick et les services hospitaliers.

Monsieur le président, le gouvernement augmente les honoraires de dispensation du Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick pour la première fois en sept années. Rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2009, les honoraires de dispensation augmenteront de 50 ¢, et une deuxième augmentation de 50 ¢ entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Le budget présenté aujourd'hui prévoit un investissement de 2,5 millions de dollars en appui au programme.

Les pharmaciens et pharmaciennes sont des dispensateurs de soins primaires indispensables aux gens du Nouveau-Brunswick et ils appuient plusieurs nouvelles initiatives, y compris l'initiative Pharmaciens comme prescripteurs, mise en œuvre en octobre 2008, et les travaux d'élaboration d'un Programme d'examen des médicaments.

Un réseau provincial de traumatologie coordonné et intégré assurera à tous les gens du Nouveau-Brunswick l'accessibilité en temps opportun à des soins de grande qualité en cas de traumatisme. Le gouvernement investira 2,5 millions de dollars en 2009-2010 pour recruter et former du personnel en appui à l'initiative et pour établir un registre et une ligne téléphonique sans frais 1-800.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement fait des investissements importants dans notre filet de sécurité sociale et les soins aux personnes âgées. Cela ne change pas aujourd'hui.

Le budget présenté aujourd'hui vient appuyer *Soyez autonome plus longtemps*, notre stratégie décennale qui vise à renforcer le système des soins de longue durée

et à aider les personnes âgées à vivre de façon autonome aussi longtemps que possible. Les investissements nouveaux ou bonifiés dans des initiatives stratégiques en matière de soins de longue durée incluent ce qui suit :

- une somme additionnelle de 1,6 million de dollars pour continuer les investissements afin d'améliorer l'accès aux services de soins de longue durée notamment par le moyen de l'amélioration du soutien à domicile ainsi que du subventionnement des services de soutien à domicile, à raison d'au plus 336 heures par mois ;
- une somme de 3 millions de dollars pour l'ouverture, pendant la présente année financière, de deux nouveaux foyers de soins comptant 72 lits chacun, l'un à Riverview et l'autre à Quispamsis ;
- afin de reconnaître davantage la valeur du travail ainsi que la contribution du personnel des services de soutien à domicile, le budget prévoit 2,2 millions de dollars pour l'augmentation du taux horaire versé aux agences de soutien à domicile, lequel passera de 13,61 \$ à 14,26 \$ l'heure le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Pour les personnes handicapées, la prestation des soins et l'accès à des appareils essentiels seront améliorés grâce à un investissement de 1 million de dollars qui permettra de bonifier les prestations de soins de santé pour les personnes admissibles qui ont besoin d'un appareil de ventilation.

Monsieur le président, aux quatre coins de la province, les gens du Nouveau-Brunswick parlent de prévenir et de réduire la pauvreté. À la faveur de l'Initiative de réduction de la pauvreté, plus de 1 500 personnes, déjà, ont songé à la question puis formulé des suggestions créatives sur le mode de collaboration entre les particuliers, les organismes communautaires, le milieu des affaires et le gouvernement en vue d'intervenir contre la pauvreté. Bien qu'il ne revienne pas seulement au gouvernement d'agir, nous reconnaissons, oui, qu'il faut agir. Le budget que je présente prévoit aussi 2,8 millions de dollars pour la réduction de la pauvreté au cours de l'année qui commence.

Pour souligner l'importance vitale de mieux protéger les enfants et d'améliorer les services aux familles, le budget comprend une somme de 1,4 million de dollars pour les services de bien-être à l'enfance afin de continuer d'appuyer la restructuration du système de protection de l'enfance. Le budget comprend aussi une somme de 800 000 \$ en financement additionnel de fonctionnement pour 23 centres résidentiels pour enfants dans la province, qui sont financés par

subventions et qui fournissent un soutien aux jeunes à besoins spéciaux et complexes.

Monsieur le président, le budget au compte ordinaire du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail augmentera de 32,9 millions de dollars par rapport aux prévisions révisées pour 2008-2009, pour passer à 298,2 millions.

En juin 2008, le gouvernement actuel a rendu public le document intitulé *Être inspiré. Être prêt. Être meilleur. Le plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick*. Ce plan vise à assurer l'abordabilité et l'accessibilité de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Les 33 mesures prévues dans le plan représentent notre engagement à veiller à ce que le système postsecondaire réponde à notre objectif de mieux préparer notre population aux défis économiques et sociaux de demain.

Le plan d'action a énoncé une orientation précise relativement aux collèges communautaires, aux universités, à l'endettement étudiant et à la coordination globale du système, et les initiatives que j'annonce aujourd'hui activeront son exécution. Depuis que le plan a été rendu public il y a quelques mois, nous avons déjà annoncé une somme record de 160 millions de dollars en investissements en capital pour les universités et les collèges communautaires.

Nous nous sommes aussi engagés à respecter la dualité linguistique dans le domaine postsecondaire et nous avons annoncé que le bureau central du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick sera situé à Bathurst, alors que celui du New Brunswick Community College sera situé à Fredericton.

J'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui que nous investissons 20 millions de dollars dans la quatrième étape du Fonds de fiducie pour l'infrastructure universitaire, ce qui porte à 55 millions notre contribution totale depuis l'établissement du fonds.

Cet après-midi, nous manifestons davantage notre engagement à l'égard de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick en investissant 25,9 millions de dollars pour transformer notre système actuel.

Afin de continuer à préparer le terrain au remodelage du réseau des collèges communautaires pour obtenir un système moderne et autonome, nous ajouterons 500 places dans les collèges communautaires en 2009-2010, ce qui portera à 940 le

nombre de nouvelles places que nous avons ajoutées dans les deux derniers budgets. Nous prévoyons aussi des fonds supplémentaires pour d'autres programmes de formation et de soutien en matière d'apprentissage.

Monsieur le président, nous savons tous que le coût des études universitaires les met hors de la portée de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick. Afin de réduire le fardeau qui pèse sur nos étudiants et étudiantes, je suis fier d'indiquer à la Chambre que le gouvernement actuel collaborera avec les quatre universités à dotation publique de la province pour faire en sorte que, pour la deuxième année universitaire de suite, les droits de scolarité n'augmentent pas en 2009-2010.

Nous réorientons aussi les fonds affectés à la prestation non renouvelable de 2 000 \$ aux étudiants et étudiantes qui s'inscrivent pour la première fois à plein temps à une université à dotation publique pour passer à des initiatives qui aident davantage d'étudiants et étudiantes. En vue d'aider à alléger l'endettement étudiant, nous mettons en œuvre la prestation de réduction de la dette pour l'achèvement des études dans les délais prévus. La mesure aidera les diplômés ayant une dette étudiante élevée et qui achèvent leur programme d'études dans un établissement d'enseignement postsecondaire à dotation publique dans les délais prévus. Cela veut dire que jusqu'à 100 % de la tranche de leur dette au titre de prêts étudiants provinciaux qui dépasse la somme de 26 000 \$ sera radiée pour un premier baccalauréat, certificat ou autre diplôme universitaire obtenu après le 1<sup>er</sup> avril 2009. L'initiative, Monsieur le président, aidera à réduire la dette étudiante moyenne, qui s'élève actuellement à 34 000 \$ au Nouveau-Brunswick, pour la rapprocher de la moyenne nationale de 24 000 \$.

Une autre nouvelle initiative visant à aider les personnes diplômées qui ont de la difficulté à rembourser leur prêt étudiant est l'accessibilité du nouveau Programme d'aide au remboursement, ou PAR. Conçu à l'image du programme fédéral du même nom, le Programme d'aide au remboursement fournit deux modes de remboursement : en fonction du revenu de la personne ou par annulation du solde du prêt après 15 ans de remboursement.

Au moyen des mesures en question, conjuguées au Rabais sur les droits de scolarité amélioré que j'ai annoncé plus tôt aujourd'hui, le gouvernement agit pour s'occuper des importantes questions du coût des études postsecondaires et de l'endettement étudiant.

Monsieur le président, le budget prévoit une somme additionnelle de 6 millions de dollars pour faire progresser davantage l'exécution du *Plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick*. Nous consacrerons 3 millions à l'amélioration de l'accès aux études postsecondaires et au renforcement de la participation afin que le système réponde mieux aux besoins de la population étudiante, surtout des membres de groupes actuellement sous-représentés dans le système postsecondaire.

Les 3 millions de dollars qui restent seront investis au titre de mesures précises exposées dans le plan d'action, axées sur quatre grands thèmes prioritaires : inscription d'étudiants et d'étudiantes de l'étranger ; facilitation du transfert de crédits ; accroissement de la recherche et des études de cycles supérieurs ; collaboration entre les universités, les collèges communautaires et les collectivités.

De plus, le budget au compte ordinaire du ministère de l'Éducation atteindra une somme record de 963 millions de dollars en 2009-2010 et permettra de fournir des services d'éducation de qualité dans notre système scolaire maternelle-secondaire.

Monsieur le président, l'investissement dans l'infrastructure stratégique visant à nous rapprocher de notre objectif d'autosuffisance touche plus que les briques et le mortier, les réseaux d'eau et les routes. L'accès à haut débit à Internet dans toutes les régions de la province est important pour notre développement économique. Environ 10 % des entreprises et des ménages de la province, situés surtout dans les régions rurales ou les endroits à faible densité de population, n'ont pas actuellement accès au haut débit.

En partenariat avec Barrett Xplore Inc., une compagnie établie au Nouveau-Brunswick, le budget présenté aujourd'hui comprend 8 millions de dollars au titre d'un engagement biennal de 13 millions en contribution aux frais de construction de l'infrastructure nécessaire pour assurer l'accès à haut débit à Internet d'ici à juillet 2010 aux personnes qui n'y ont pas encore accès. La mesure créera des emplois, favorisera l'utilisation de la technologie en permettant aux gens de travailler à partir de chez eux, donnera accès à des possibilités d'apprentissage en ligne et permettra aux petites entreprises de croître et de faire concurrence. Le Nouveau-Brunswick sera l'un des premiers endroits en Amérique du Nord à fournir un accès aussi universel.

Notre gouvernement reconnaît que la stabilisation et la diversification de l'approvisionnement en bois des terres de la Couronne sont primordiales pour

assurer la survie à long terme de l'industrie forestière dans un grand nombre de collectivités de la province. Le budget comporte un investissement supplémentaire de 4,7 millions de dollars pour la sylviculture sur les terres de la Couronne à partir de 2009-2010, ce qui porte notre investissement annuel dans le programme à 26 millions. Le gouvernement s'est engagé à collaborer avec l'industrie forestière pour élaborer des normes d'évaluation du rendement et de reddition de comptes liées aux activités de sylviculture sur les terres de la Couronne.

### **Gestion responsable des dépenses publiques**

Monsieur le président, l'automne dernier, le gouvernement s'est véritablement attelé à la tâche d'examiner les dépenses liées aux programmes et de cerner des moyens d'accroître l'efficacité, et des comités du Cabinet ont été créés pour réaliser un examen approfondi des programmes afin d'assurer leur efficacité, leur abordabilité et leur pertinence.

À la suite de l'examen, le gouvernement a fait des choix difficiles mais rationnels de sorte que la transformation de la province et l'investissement dans l'atteinte de l'autosuffisance soient faits de manière responsable sur le plan financier. Quoique difficiles, les décisions sont nécessaires dans le contexte de nos efforts pour assurer la prestation de services publics plus efficaces et rétablir l'équilibre budgétaire le plus tôt possible.

En 2009-2010, les économies sur le plan de l'administration et des programmes, ainsi que les modifications de la politique salariale du gouvernement, produiront des économies de 182 millions de dollars au chapitre des dépenses. Ces économies freineront la croissance globale des dépenses et permettront au gouvernement de concentrer ses ressources sur les domaines prioritaires.

Monsieur le président, le gouvernement actuel croit au principe de prêcher par l'exemple. Voilà pourquoi, en décembre dernier, j'ai annoncé que les salaires des parlementaires seraient gelés à leur niveau actuel pendant une année. Aujourd'hui, je prolonge le gel à l'année financière 2010-2011.

Monsieur le président, le gouvernement attache une grande valeur à nos services publics, qui figurent parmi les meilleurs du pays. Toutefois, nous devons tous partager la responsabilité de la gestion de nos finances publiques pendant cette période économique difficile. Les salaires du secteur public représentent une part importante des dépenses gouvernementales, et j'annonce aujourd'hui une nouvelle

politique de modération salariale qui gèlera les salaires pendant deux années et qui s'appliquera à tout le personnel syndiqué et non syndiqué dans les parties I, II, III et IV des services publics.

La nouvelle politique de modération salariale comprend ce qui suit :

- le gel des traitements de base des gestionnaires et du personnel non syndiqué, en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2011 ;
- à compter du 17 mars 2009, les conventions collectives non reconduites seront renégociées pour une durée de deux années, à l'exclusion d'augmentations salariales pendant cette durée d'application ;
- toutes les conventions collectives signées seront honorées, mais, à leur échéance, elles seront renégociées pour une durée de deux années, à l'exclusion d'augmentations salariales pendant cette durée d'application.

Monsieur le président, je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que, au cours des derniers jours, la province et le Syndicat du Nouveau-Brunswick ainsi que le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick ont signé quatre conventions collectives qui tiennent compte de la nouvelle politique de modération salariale de la province visant un gel de deux années des salaires et des avantages pécuniaires des employés des services publics.

L'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick a aussi mené de vastes négociations au cours des derniers jours et a signé avec le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick et le Syndicat du Nouveau-Brunswick des conventions collectives qui les engagent à un gel de deux années des salaires et des avantages pécuniaires des employés des foyers de soins qui sont membres de ces syndicats.

Lorsque le premier ministre a rencontré les syndicats du secteur public le 12 mars 2009, il leur a demandé de contribuer à la solution et de collaborer avec le gouvernement en cette période difficile. Je suis heureux de dire que le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick et le Syndicat du Nouveau-Brunswick ont répondu à l'appel et ont agi.

Monsieur le président, toutes les corporations de la Couronne, y compris Énergie NB, la Société des alcools du Nouveau-Brunswick et la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, ainsi que les foyers de soins, seront chargés d'adopter un programme similaire de modération salariale.

Les universités et les municipalités reçoivent un soutien financier considérable de la part des contribuables du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement s'attend à ce que les entités en question prennent les mesures qui conviennent pour adopter un mode de gestion de leur masse salariale semblable à celle de la province. Les subventions versées aux universités et aux municipalités seront rajustées en conséquence au cours des années qui viennent.

Nous avons l'intention de mettre en œuvre la politique de modération salariale au moyen de négociations ; toutefois, le gouvernement actuel est prêt, si nécessaire, à présenter une mesure législative visant à limiter à 0 % les augmentations salariales qui pourraient être obtenues au moyen des négociations collectives.

La politique de modération salariale devrait, selon les estimations, faire économiser environ 55 millions de dollars en 2009-2010 et jusqu'à 150 millions d'ici à 2012-2013.

J'annonce en outre aujourd'hui un gel du recrutement dans les services publics de la province.

Monsieur le président, des économies liées aux programmes et à l'administration seront aussi réalisées dans tous les ministères, et le budget de base de chaque ministère sera réduit. Un certain nombre de ministères connaîtront cependant une augmentation des dépenses par rapport à l'année dernière en raison de pressions liées aux coûts et à l'inflation, d'engagements antérieurs en matière de programmes et de nouvelles initiatives prioritaires.

Au nom des économies découlant de la compression des dépenses, des programmes et services seront abolis. Au nombre de ceux-ci : le Programme d'insertion professionnelle des enseignants novices ; le programme des services des travailleurs sociaux rattachés au tribunal ; la Cour des petites créances ; le Programme de gestion du fumier ; les subventions aux commissions de district d'aménagement ; les services de coordination de la récolte au titre des ententes sur la coupe de bois par les Premières nations ; les services d'hiver au parc provincial Mactaquac.

Au ministère des Transports, les réductions des dépenses donneront lieu à l'abolition des services de traversier fluvial à Gagetown, à Hampstead et à la baie de Belleisle, à la transformation d'un certain nombre de dépôts d'entretien en unités d'entretien d'hiver seulement et à la fermeture de plusieurs dépôts. Le

ministère supprimera aussi les services de déneigement l'hiver de cours d'églises et de centres communautaires, réduira les services d'entretien des routes non désignées, apportera des modifications saisonnières à l'horaire du traversier de l'île Deer et annoncera des révisions des politiques et pratiques en matière d'entretien d'hiver.

La compression des dépenses aura aussi pour conséquence la réduction de la dotation d'un certain nombre de programmes et services, notamment les suivants : le Programme de lutte contre la rage ; le programme Stage d'emploi étudiant pour demain ; le programme d'application des lois sur les véhicules utilitaires ; le marketing touristique ; la subvention versée à l'industrie des chevaux Standardbred, applicable aux suppléments de bourses ; le programme de cybersanté. En outre, le programme d'ordinateurs portatifs en salle de classe, les services d'autobus scolaire, la formation à distance, le soutien aux bibliothèques scolaires et les services d'intervention scolaire recevront un financement réduit. Le financement du Programme des zones naturelles protégées, du programme de pêche dans les eaux réservées de la Couronne et de la Commission des services d'aide juridique sera également réduit.

Tous les efforts seront déployés afin de limiter les répercussions sur le secteur public pendant que les ministères mettront en œuvre des mesures de réduction des coûts. Cependant, il sera impossible de sauvegarder tous les emplois, et, selon les estimations, environ 700 postes seront supprimés au sein de l'appareil gouvernemental en 2009-2010. L'amélioration continue de l'efficacité dans la prestation des services gouvernementaux donnera lieu à d'autres réductions des effectifs de la fonction publique. En même temps, les gens du Nouveau-Brunswick peuvent être certains que la prestation des services publics clés ne sera pas touchée par de telles mesures.

Monsieur le président, dans son virage vers le recouvrement d'une plus grande partie des coûts, le gouvernement a aussi augmenté un certain nombre de droits pour 2009-2010. Au total, l'augmentation des droits produira cette année des recettes additionnelles de 18 millions de dollars. La plupart des augmentations de droits pour cette année ont été signalées dans le premier *Rapport annuel sur les droits*, déposé auprès de la greffière de l'Assemblée législative en janvier. La mesure a rempli un engagement, énoncé dans le *Pacte pour le changement*, à saisir l'Assemblée législative des modifications des droits aux fins d'un débat public et à donner au public un avis convenable des changements à venir. J'annonce en outre

aujourd'hui que nous déposerons bientôt auprès de la greffière un avis d'un nouveau droit de transport en ambulance, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et qui permettra de recouvrer environ 6 millions de dollars en frais de fonctionnement.

J'annonce également aujourd'hui que, seulement pour les pensionnaires des foyers de soins qui en ont les moyens, le tarif journalier maximal sera porté de 70 \$ à 83 \$ le 1<sup>er</sup> mai 2009 pour tenir compte des augmentations des frais d'hébergement et de repas.

Une année ne suffit pas pour assurer une gestion plus efficiente des services publics. Comme je l'ai déjà mentionné, ce n'est que la première année d'une initiative pluriannuelle. Il faudra faire preuve de diligence chaque année pour rétablir l'équilibre budgétaire de la province en moins de quatre années. Le gouvernement continuera d'examiner ses programmes et services afin d'accroître l'efficacité du secteur public et dirigera bientôt son attention vers le budget pour 2010-2011. Par ailleurs, l'examen des services partagés annoncé dans le budget de l'année écoulée est en cours, et, selon les prévisions, donnera lieu à une réduction importante des coûts. Le gouvernement utilisera tous les moyens possibles — y compris l'attrition et les retraites — pour réduire au maximum les répercussions sur notre personnel des services publics.

Mes collègues présenteront d'autres détails du plan des dépenses pour 2009-2010 et des mesures de compression des dépenses au sein des ministères lorsque la Chambre sera saisie de leurs prévisions budgétaires au cours des mois qui viennent.

## **Conclusion**

Monsieur le président, par le moyen de notre budget de capital de 2009-2010 et du budget présenté aujourd'hui, le gouvernement amorce sa prise en main de la situation économique et financière très sérieuse avec laquelle il est aux prises en lançant un plan audacieux et global pour stimuler l'activité économique en 2009-2010 et au-delà, et pour cheminer vers l'autosuffisance. Le gouvernement a aussi présenté un plan quadriennal afin de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici à 2012-2013. Pour ce faire, il faudra des services publics plus efficaces, une voie sur laquelle se lance la province grâce au budget présenté.

*Le Plan de réduction des impôts au Nouveau-Brunswick* annoncé aujourd'hui — plan quadriennal qui, une fois intégralement mis en œuvre, donnera un régime

d'impôt sur le revenu des particuliers à deux taux, soit 9 % et 12 %, et un taux général de l'impôt sur le revenu des corporations de 8 % — fera du Nouveau-Brunswick un des endroits les plus compétitifs du Canada. Le plan permettra de réduire notre fardeau fiscal et de laisser plus d'argent entre les mains des gens et des entreprises du Nouveau-Brunswick afin de dépenser, d'investir et de donner un essor à l'économie. Il amènera aussi des gens et des emplois dans la province.

Conjugué au plan biennal de capital du gouvernement, doté de 1,2 milliard de dollars, le *Plan de réduction des impôts* aidera à donner à l'économie le coup de fouet nécessaire pour sortir du ralentissement économique actuel et pour accélérer notre cheminement vers une autosuffisance accrue au Nouveau-Brunswick.

Il est aussi important en cette période de crise économique de continuer à collaborer avec nos homologues fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux afin d'atténuer les effets de la situation économique et financière mondiale. Ce n'est qu'en collaborant que les divers paliers de gouvernement pourront faire en sorte que les investissements soient bien ciblés pour assurer l'optimisation des ressources dans l'utilisation de nos recettes fiscales.

Le budget présenté aujourd'hui contribuera à améliorer la compétitivité à long terme de la province, mais il n'est qu'un seul aspect de l'impulsion que nous donnerons afin de favoriser la relance, la croissance et la prospérité au Nouveau-Brunswick. Depuis le premier jour de son mandat, le gouvernement actuel montre son engagement à investir dans les éléments fondamentaux qui favoriseront une croissance et un développement économiques durables, la croissance démographique et la création d'emplois spécialisés et bien rémunérés pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, nous avons énormément confiance en la capacité des gens du Nouveau-Brunswick de faire preuve d'innovation, de travailler ensemble et de réussir, malgré la conjoncture défavorable. Nous sommes convaincus que les mesures que nous avons prises mettront le Nouveau-Brunswick sur la voie d'une reprise économique qui accélérera notre transformation en une province autosuffisante, améliorera notre compétitivité à long terme et assurera non seulement notre propre avenir économique, mais aussi celui de nos enfants qui, dans les années à venir, vivront dans la province.

Merci, Monsieur le président.

**ANNEXE : RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE**

**ÉTAT COMPARATIF DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT**

Milliers

\$

Année se terminant le 31 mars

	<b>2009</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
	<b>Prévisions</b>	<b>Révisées</b>	<b>Prévisions</b>
<b>Recettes :</b>			
Compte ordinaire.....	6 671 622	6 683 887	6 612 293
Compte de capital.....	115	235	215
Compte à but spécial.....	52 198	63 927	60 047
Compte d'organisme de service spécial (nette).....	126 950	127 821	160 127
Gains du fonds d'amortissement.....	224 800	232 300	234 100
Amortissement des contributions d'immobilisations reportées.....	<u>28 666</u>	<u>29 456</u>	<u>30 553</u>
<b>Recettes totales</b>	<b>7 104 351</b>	<b>7 137 626</b>	<b>7 097 335</b>
<b>Charges :</b>			
Compte ordinaire.....	6 565 526	6 859 230	7 219 773
Compte de capital.....	81 160	93 583	123 894
Compte à but spécial.....	53 632	62 060	63 681
Compte d'organisme de service spécial (nette).....	115 498	118 299	147 887
Amortissement des immobilisations corporelles.....	<u>269 507</u>	<u>269 628</u>	<u>282 979</u>
<b>Charges totales</b>	<b>7 085 323</b>	<b>7 402 800</b>	<b>7 838 214</b>
<b>Excédent (Déficit).....</b>	<b><u>19 028</u></b>	<b><u>(265 174)</u></b>	<b><u>(740 879)</u></b>

**ÉTAT COMPARATIF DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE**  
**Milliers**  
**\$**

	<u>Année se terminant le 31 mars</u>		
	<b>2009</b> <b>Prévisions</b>	<b>2009</b> <b>Révisées</b>	<b>2010</b> <b>Prévisions</b>
Excédent (Déficit).....	19 028	( 265 174)	( 740 879)
Acquisition d'immobilisations corporelles.....	( 404 807)	( 386 666)	( 537 466)
Amortissement des immobilisations corporelles.....	269 507	269 628	282 979
Recettes reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.....	26 669	50 319	57 206
Amortissement des contributions d'immobilisations reportées.....	<u>( 28 666)</u>	<u>( 29 456)</u>	<u>( 30 553)</u>
<b>(Augmentation) Diminution de la dette nette.....</b>	<b><u>( 118 269)</u></b>	<b><u>( 361 349)</u></b>	<b><u>( 968 713)</u></b>

**RECETTES TOTALES**  
**2009-2010**  
**Milliers**  
**\$**

<u>MINISTÈRE</u>	<u>COMPTE ORDINAIRE</u>	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	<u>COMPTE À BUT SPÉCIAL</u>	<u>COMPTE D'ORGANISME DE SERVICE SPÉCIAL (NETTE)</u>	<u>TOTAL</u>
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	499	0	0	0	499
Agriculture et Aquaculture	7 195	0	0	0	7 195
Approvisionnement et Services	859	5	2 466	0	3 330
Assemblée législative	467	0	0	0	467
Autres organismes	298 333	0	0	0	298 333
Bureau du contrôleur	175	0	0	0	175
Cabinet du procureur général	133	0	0	0	133
Développement social	51 905	50	12 277	0	64 232
Éducation	26 402	0	22 551	0	48 953
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	138 349	0	2 603	30 190	171 142
Énergie	370	0	0	0	370
Entreprises Nouveau-Brunswick	9 891	20	0	0	9 911
Environnement	4 528	0	6 700	0	11 228
Finances	5 765 071	0	56	0	5 765 127
Gouvernements locaux	212	0	0	0	212
Justice et Consommation	49 356	0	449	0	49 805
Mieux-être, Culture et Sport	8	0	1 811	0	1 819
Pêches	1 778	0	0	0	1 778
Ressources naturelles	82 308	40	2 798	0	85 146
Santé	44 438	0	1 370	0	45 808
Sécurité publique	121 554	0	6 887	6 451	134 892
Société de développement régional	0	0	0	120 188	120 188
Tourisme et Parcs	3 233	0	79	2 798	6 110
Transports	5 229	100	0	500	5 829
<b>Total partiel</b>	<b>6 612 293</b>	<b>215</b>	<b>60 047</b>	<b>160 127</b>	<b>6 832 682</b>
Gains du fonds d'amortissement					234 100
Amortissement des contributions d'immobilisations reportées					30 553
<b>RECETTES TOTALES</b>					<b><u><u>7 097 335</u></u></b>

**ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES BRUTES PRÉVUES SELON LA PROVENANCE**

Milliers

\$

**Année se terminant le 31 mars**

	<b>2009</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
	<b>Prévisions</b>	<b>Révisées</b>	<b>Prévisions</b>
<b>Taxes et impôts</b>			
Impôt sur le revenu des particuliers.....	1 266 000	1 324 000	1 224 000
Impôt sur le revenu des corporations.....	183 000	111 100	171 600
Taxe sur les minéraux métalliques.....	100 000	13 000	19 000
Impôt foncier provincial.....	382 900	380 000	404 000
Taxe de vente harmonisée.....	950 000	1 058 200	999 000
Taxe sur l'essence et les carburants.....	199 000	199 000	199 000
Taxe sur le tabac.....	80 000	109 000	90 000
Taxe sur le pari mutuel.....	65	65	65
Taxe sur les primes d'assurance.....	40 200	41 100	41 492
Taxe sur le transfert de biens réels.....	6 400	6 600	6 800
Taxe sur le capital des grandes corporations.....	14 000	14 000	0
Taxe sur le capital des corporations financières.....	<u>7 000</u>	<u>7 000</u>	<u>7 000</u>
<b>Total partiel : taxes et impôts.....</b>	<b><u>3 228 565</u></b>	<b><u>3 263 065</u></b>	<b><u>3 161 957</u></b>
<b>Produits de placements.....</b>	<b>370 113</b>	<b>367 677</b>	<b>261 835</b>
<b>Licences et permis.....</b>	<b>101 256</b>	<b>106 093</b>	<b>114 762</b>
<b>Vente de biens et services.....</b>	<b>232 423</b>	<b>232 764</b>	<b>248 831</b>
<b>Redevances.....</b>	<b>70 950</b>	<b>74 850</b>	<b>73 095</b>
<b>Amendes et intérêts de pénalités.....</b>	<b>7 943</b>	<b>8 445</b>	<b>8 395</b>
<b>Recettes diverses.....</b>	<b><u>26 748</u></b>	<b><u>28 134</u></b>	<b><u>26 236</u></b>
<b>TOTAL : RECETTES DE PROVENANCE INTERNE.....</b>	<b><u>4 037 998</u></b>	<b><u>4 081 028</u></b>	<b><u>3 895 111</u></b>
<b>Subventions inconditionnelles – Canada</b>			
Paiements de péréquation.....	1 583 800	1 583 800	1 689 000
Transfert canadien en matière de santé.....	532 500	529 200	557 000
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	238 000	234 900	242 100
Tranfert visant la réduction des temps d'attente.....	0	0	5 575
Autres.....	<u>1 938</u>	<u>1 938</u>	<u>1 938</u>
<b>Total partiel : subventions inconditionnelles – Canada.....</b>	<b><u>2 356 238</u></b>	<b><u>2 349 838</u></b>	<b><u>2 495 613</u></b>
<b>Subventions conditionnelles – Canada.....</b>	<b>277 386</b>	<b>253 021</b>	<b>221 569</b>
<b>TOTAL : SUBVENTIONS DU CANADA.....</b>	<b><u>2 633 624</u></b>	<b><u>2 602 859</u></b>	<b><u>2 717 182</u></b>
<b>TOTAL : RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE.....</b>	<b><u>6 671 622</u></b>	<b><u>6 683 887</u></b>	<b><u>6 612 293</u></b>

**CHARGES TOTALES**

2009-2010

Milliers

\$

<u>MINISTÈRE</u>	<u>COMPTE ORDINAIRE</u>	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	<u>COMPTE À BUT SPÉCIAL</u>	<u>COMPTE D'ORGANISME DE SERVICE SPÉCIAL (NETTE)</u>	<u>TOTAL</u>
Affaires intergouvernementales	3 465	0	0	0	3 465
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	14 592	0	0	0	14 592
Agriculture et Aquaculture	36 786	400	0	0	37 186
Approvisionnement et Services	113 912	14 180	1 640	0	129 732
Assemblée législative	20 533	0	0	0	20 533
Bureau des ressources humaines	5 403	0	0	0	5 403
Bureau du Conseil exécutif	5 521	0	0	0	5 521
Bureau du contrôleur	4 478	0	0	0	4 478
Cabinet du premier ministre	1 717	0	0	0	1 717
Cabinet du procureur général	16 707	0	0	0	16 707
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	258 938	30 000	0	0	288 938
Développement social	924 791	0	14 500	0	939 291
Éducation	963 177	0	22 551	0	985 728
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	298 189	0	2 573	30 190	330 952
Énergie	3 680	0	0	0	3 680
Entreprises Nouveau-Brunswick	56 828	0	0	0	56 828
Environnement	13 314	0	8 500	0	21 814
Finances	12 364	0	56	0	12 420
Gouvernement général	869 633	0	0	0	869 633
Gouvernements locaux	116 686	220	0	0	116 906
Justice et Consommation	40 135	0	449	0	40 584
Mieux-être, Culture et Sport	18 802	0	1 811	0	20 613
Pêches	4 836	0	0	0	4 836
Ressources naturelles	88 085	2 100	2 801	0	92 986
Santé	2 302 671	0	1 410	0	2 304 081
Sécurité publique	123 608	0	7 335	6 804	137 747
Service de la dette publique	623 927	0	0	0	623 927
Société de développement régional	73 524	22 384	0	121 362	217 270
Tourisme et Parcs	30 404	500	55	2 694	33 653
Transports	173 067	54 110	0	( 13 163)	214 014
<b>Total partiel</b>	<b>7 219 773</b>	<b>123 894</b>	<b>63 681</b>	<b>147 887</b>	<b>7 555 235</b>
Amortissement des immobilisations corporelles					<u>282 979</u>
<b>CHARGES TOTALES</b>					<b><u>7 838 214</u></b>

**LOI SUR LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LE BUDGET ÉQUILIBRÉ**

Millions

\$

Période financière de 2007-2008 à 2010-2011

	Année se terminant le 31 mars		
	2008 Réelles	2009 Révisées	2010 Prévisions
Recettes totales.....	6 962,3	7 137,6	7 097,3
Ajouter : changements requis en vertu de la loi.....	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>
Recettes après rectification.....	6 962,3	7 137,6	7 097,3
Charges totales.....	<u>6 875,6</u>	<u>7 402,8</u>	<u>7 838,2</u>
Excédent (déficit) pour l'année.....	86,7	( 265,2)	( 740,9)
Différence cumulative - début de l'année.....	0,0	86,7	( 178,5)
Différence cumulative - fin de l'année.....	86,7	( 178,5)	( 919,4)

	Année se terminant le 31 mars			
	2007	2008	2009	2010
Dette nette.....	<u>6 575,1</u>	<u>6 942,9</u>	<u>7 304,2</u>	<u>8 272,9</u>
PIB (31 décembre).....	<u>25 825</u>	<u>26 947</u>	<u>27 983</u>	<u>27 520</u>
Rapport dette nette-PIB.....	<u>25,5 %</u>	<u>25,8 %</u>	<u>26,1 %</u>	<u>30,1 %</u>

**Remarque :** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

**FONDS POUR L'AMÉLIORATION DES ROUTES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Milliers

\$

	<u>Année se terminant le 31 mars</u>		
	<b>2009</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
	<b>Prévisions</b>	<b>Révisées</b>	<b>Prévisions</b>
<b>Recettes</b>			
Taxe sur l'essence et les carburants.....	199 000	199 000	199 000
<b>Dépenses</b>			
Ministère des Transports			
Compte de capital.....	325 830	322 630	378 800
Compte ordinaire.....	<u>178 723</u>	<u>196 224</u>	<u>173 027</u>
Total des dépenses.....	504 553	518 854	551 827
<b>Dépenses nettes.....</b>	<b>305 553</b>	<b>319 854</b>	<b>352 827</b>
<b>Provenance des fonds pour les dépenses nettes</b>			
Recettes en capital du fédéral.....	23 850	44 200	39 206
Contribution provinciale provenant du Fonds consolidé.....	<u>281 703</u>	<u>275 654</u>	<u>313 621</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>305 553</u></b>	<b><u>319 854</u></b>	<b><u>352 827</u></b>

**Remarque :**

Les dépenses au compte de capital liées à l'Agence de gestion des véhicules sont exclues du total des dépenses ci-dessus.